



Acord obligatoire du pere pour demande de dérogation

Par **chouchou33**, le **31/05/2008** à **20:08**

bonjour,
mon mari s'est opposé à ma demande de dérogation pour ma fille en septembre, il a fait blocage à la mairie sans motifs reels (j'ai la garde et il habite dans un autre département).
Je veux refaire une demande cette année pour que ma fille soit dans l'école ou je travaille et non pas à l'école de mon domicile (il y a 10 minutes entre les 2)
Dois-je le prévenir ?
Dois obtenir son accord préalable ?
dois-je juste le prévenir qd ce sera fait ?

sachant qu'il a saisi un juge pour enfant et que nous sommes sous le coup d'une AEMO

Par **novice43**, le **01/06/2008** à **13:53**

bonjour,

lisez ce qui suit dans le lien :

http://forums.france5.fr/lesmaternelles/Separationdivorce/Residencealternee/convocation-changement-ecole-sujet_955_1.htm

cordialement,